

EXTRAIT DES TARIFS MUNICIPAUX 2026 RELATIFS A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(Fixés par délibération n°2025-312)

Toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance (article L2125-1 du CGPPP) Toute journée ou semaine commencée est due.

Type d'occupation	Mode de mesurage	Tarifs 2025
DROIT DE VOIRIE –Deuxième section		
Stand de vente à emporter d'un commerce existant	Unité et par an	35,90 €
Étalages réguliers de marchandises, rôtissoires etc	m²/mois	3,60 €
Terrasse close	m²/an	63,70 €
Terrasse mobile	m²/mois	3,60 €
Terrasse "basse saison" du 01/11 au 31/03	Gratuit sauf si l'exploitant dépasse les 20m² autorisé dans son arrêté municipal dans ce cas majoration**	
**majoration pour non-respect d'un arrêté municipal	forfait/mois	50,00 €
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (AOT)		
Emprise de chantier (occupation et/ou ouverture du domaine public et/ou terrassement, ...)	Par semaine et m²	3,60 €
Echafaudage :		
- Fixe	Par semaine et m²	3,60 €
- Mobile	Par jour et par unité	15,70 €
Palissade, barrière, grillage, plot béton, gaine...	Par semaine et par ml	4,00 €
Matériel et Dépôt de matériaux divers (big bag, tas de sable et autres, matériaux sur palette, pompe, goulotte...)	Par semaine et par unité	10,00 €
Benne, abris de chantier, sanitaire mobile...	Par semaine et par unité	51,60 €
Véhicules lourds de chantier (camion-benne, camion toupie, tractopelle, mini pelle, tracteur avec remorque, engins de levage etc...)	Par jour et par unité	22,80 €
Fermeture totale ou partielle d'une rue <u>Et/ou</u> Déviation d'un sens de circulation	Par jour	55,60 €
Occupation partielle de la chaussée et/ou mise en sens unique (chaussée rétrécie...)	Par jour	27,80 €
Réservation d'emplacement de stationnement (hors déménagement) (Nombre d'emplacement de stationnement pour les déménagements des usagers hors sociétés, limité à 3 emplacements pour 48h maximum)	<u>Par emplacement :</u> Forfait 1 à 3 jours Forfait par semaine au-delà de 3 jours	16,70 € 25,80 €
Majoration pour chantiers réalisés ou commencés sans autorisation et/ou qui se prolongent sans renouvellement	Forfait	30,90 €
Redevance transport de fonds	Par an et par emplacement	360,00 €
Passage transport exceptionnel (pose de panneaux, administratif...)	Forfait par passage (parcours intégral)	2 060,40 €
	Forfait par passage (Rues marquise du Châtelet et Saint Léopold)	300,00 €
Enlèvement d'affiches sauvages ou non réglementaire	Forfait par affiche, affichette ou autocollant	32,90 €

Nota bene : les périodes de chômage-intempéries seront déduites si le matériel n'occupe plus le domaine public